

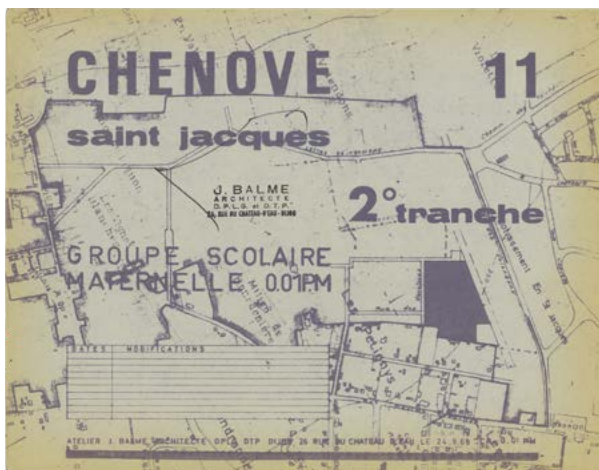
De village en ville

Histoires de Chenôve

Troisième ville du département de la Côte-d'Or, et seconde de la Métropole de Dijon pour la population, Chenôve était pourtant, jusqu'au XIX^e siècle, un village rural. C'est sans doute l'une des communes de Côte-d'Or qui a le plus évolué depuis la fin du XIX^e siècle.

Quelques documents, présentés un soir de visite d'élus de la commune, sont autant de petits cailloux permettant de suivre la piste de la transformation du village en une ville.

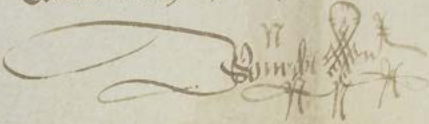
Des vergers et des vignes, on passe aux HLM, aux dépôts pétroliers et aux établissements à vocation socio-culturelle. Dix-sept documents pour retracer cinq siècles d'histoire.



Achat par des religieux à une veuve et son fils de la vigne « En bonne mère »

28. avril 1482.
 Cette V.

En nom de nostre seigneur, unan l'an de l'incarnation d'icelui comint
 demour. Nous regardant vesus de feu Jacot Masselin en son vivant
 faict a tout pui et auant de nous de nos bonz freres et char
 mignons, Amour et transportem pectuelim pour nous et nos hoirs
 du val de la vigne. Kelogrusa p'p'raie f'ra. herra. blam'bot p
 p'eu et comint et de l'anne l'incarnem p'ete pour p'rie de vign
 ou lieu dit en bonne mere. au long du chemin qui d'Amour et
 et de l'autre sur ouder moult. Et ce pui pendant nous l'ep
 moult qui d'nom pour p'p'raie p'ri l'ad p'eu d'p'anon f'ra
 de p'ri'z ensemble du singul d'p'ri'z f'ra nous nous tem
 En fait p'ri'z de non l'ame en l'annu d'icelui chose de
 et nos hoirs. Et l'p'ri'z ad'ete nous en p'nostre p'et p'olice l'ame
 p'ri'z tam par la tenem de restes qui par toutes autres de
 et Jehan son filz pendant de rat noi; par nos hoirs pour te
 Et tous et singul de nos hoirs moult et l'annu l'ame et au
 sans l'annu l'ame f'ra de m' g'ente veure au obane en
 vendue que du est rendim. hantim deffendit et f'ra en
 anos, m'illons et deffere f'ra et p'ri'z de t'ntes r'p'ri'z
 rende l'annu d'icelui an anos l'annu de p'ri'z eff'ime de
 comp'ete et ap'riem. En p'ri'z de l'annu l'annu et l'annu
 de r'p'ri'z d'icelui. En l'annu l'annu p'ri'z de t'ntes r'p'ri'z
 au d'ion d'icelui equal l'annu l'annu non valon le l'annu ne p
 voulons estre g'raime et p'ri'z nous et nos hoirs. ans
 et par toutes autres comint tant de g'le) comint f'ra l'annu
 et g'raime deff'ime l'annu et d'icelui d'icelui d'icelui. Nous
 f'ra. En l'annu l'annu deff'ime l'annu nous nous l'annu l'annu
 f'ra. et p'ri'z au d'ion par d'icelui p'ri'z de t'ntes r'p'ri'z
 d'icelui l'annu d'ion et f'ra l'annu l'annu le l'annu d'icelui l'annu



Le prieuré du Saint-Lieu Notre-Dame de Dijon (dépendant de l'ordre du Val des Choux) achète à Girarde, veuve de feu Jacot Masselin, et à Jehan Guiot son fils, cette pièce de vigne d'environ une ouvrée, sise « au long du chemin commun ».

Bail à cens donné aux deux sœurs Covillet (et à leurs maris) de la terre « Es Goudderandes » ou « En Rup du Moulin »

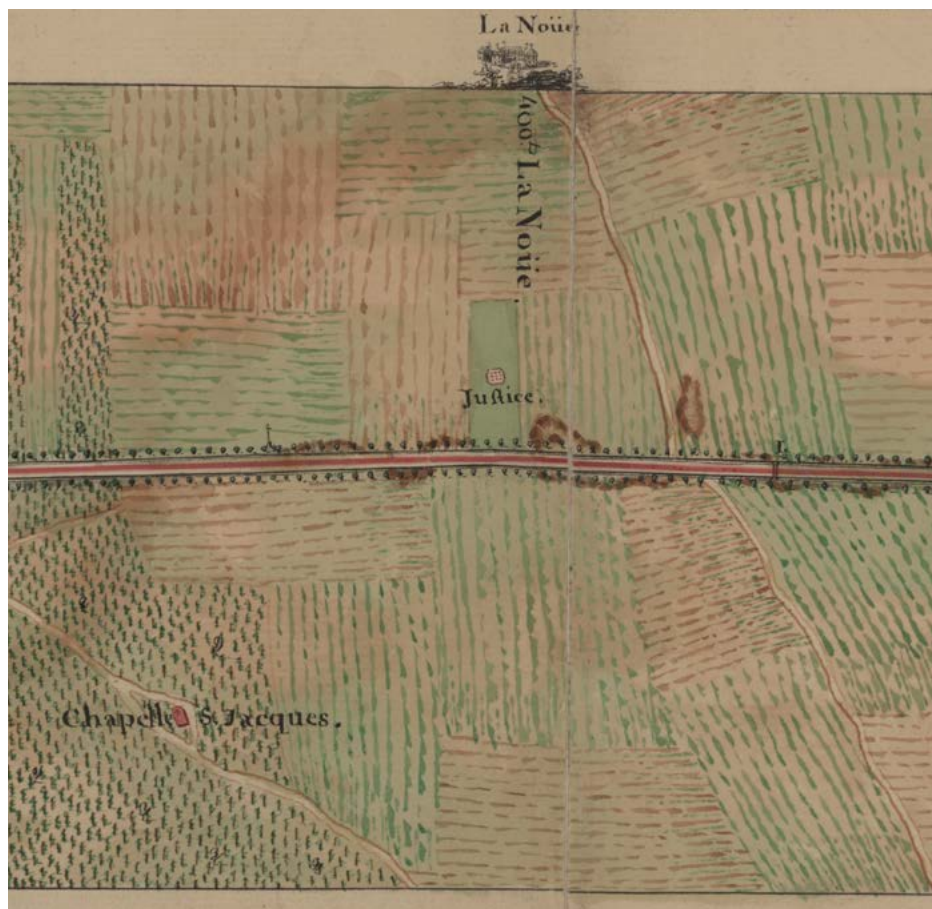


ADCO, 31 H 735 - 1755

Les religieux de l'Oratoire de Dijon sont propriétaires de cette « terre labourable », précédemment plantée de vigne mais devenue un verger comportant 24 cerisiers, 2 pêchers et plusieurs groseillers « en buisson ».

La parcelle est délimitée par le chemin « tirant de Dijon a Chenove » et par le « grand chemin de la grande justice » (auj. D 974), auprès duquel étaient élevés les « bois de justice », c'est-à-dire le gibet, où l'on dénombre 9 poteaux sur l'Atlas des routes de Bourgogne levé à peu près à la même époque. Cette parcelle porte le nom de « Grandes justices » sur le cadastre de 1812 (section D).

La ville de Chenôve conserve jusqu'à aujourd'hui le souvenir de ces noms anciens : rue de la Justice, rue des Gondrandes.



ADCO, C 3883-2

*Atlas des routes de Bourgogne, route n° 21, feuille n° 67
(3e quart du XVIII^e siècle) : les neuf potences de la Justice*

**Vente de la vigne « Derrière la Velle »
par François Robinot, laboureur de Chenôve,
à Antoine Jarre, bourgeois de Dijon**

6157
22 Janvier 1791.

Cardéver III Les Conseillers
Du Roi Notaires à Dijon sousignés,
Le vingt deux Janvier mil sept cent
quatre vingt Neuf unanimité par
passée entre François Robinot laboureur
Demeurant à Chenôve;
Lequel pour plusieurs héritiers
Successifs et ayant cause tous solidairement
ont été et seront en tous cas Obligés à garantir
et transporter à l'acquéreur avec garantie
et sans aucune réserve
De M^r Antoine Jarre, Bourgeois
Demeurant à Dijon, ci dessus stipulé
Acquéreur par lui et par ses héritiers
de la Vigne qui se trouve
Derrière la Velle
à Chenôve
Le tout par acte de vente
en présence de M^r Cardéver III
Notaires à Dijon
Le vingt deux Janvier 1791

ADCO, 14J 65 - 1791

Cette vigne d'un journal est délimitée par le « sentier aux Oeufs », d'autres terres de Jarre et, au sud, par la terre de « Magnien, sergent trompette à Dijon ». Le montant de la transaction est de 800 livres. On trouve ce nom de « Derrière la Velle » à Fleurey-sur-Ouche et à Puligny-Montrachet, ainsi qu'à La Grange (Doubs). Ce toponyme dérive du terme latin de « villa ». Initialement exploitation agricole gallo-romaine, ce terme prend rapidement le sens de village. C'est encore le nom d'une ruelle à Chenôve, à la lisière du cœur du village ancien.



Vente d'une vigne au Clos du Roi

Bénigne Fournier, vigneron à Chenôve, vend à François Finel, couvreur à Chenôve, 2 ares 14 centiares d'une vigne délimitée par « un chemin » et par les propriétés des familles Magnien, Crépet et Mercier.

Cette vigne « abandonnée » est vendue pour 80 francs. Sans doute le couvreur entend-il en faire un autre usage qu'agricole ?



Pardevant M^{re} Guénie et son collègue,
notaires à la résidence de Dijon sousignés.

Et comparu

Pierrick Fournier, jeune célibataire majeur, et vigneron
demeurant à Chenôve, canton de Dijon (Cuest)

Lequel a par ses parents, vendus, s'est obligé, et
a engagé après lui, ses héritiers, et ayant cause, tous
solidairement entre eux, à garantir de tous troubles,
vicieux, dettes charges et hypothèques, et autres, empêch-
emens, quelconques.

Et François Finaud, cultivateur d'ornières à Chenôve
présent et acquiesçant.

Une pièce de terre labourable située sur le fief
de Chenôve, lieu dit au Clos-du-Seoi et actuellement
en nature de vigne, de la contenance de Deux ares
quatorze centiares, joignant de midi la veuve Magnier
et de nord Jean Crispet, aboutissant de levant sur
un chemin et de couchant sur François Mercier.

Cet héritage que l'acquéreur a déclaré bien connaître
provenir au vendeur tant de la succession de son
père François Fournier, décédé propriétaire à Chenôve
où il était domicilié, que de la donation entre vifs
contenant partage à la suite faite par Marguerite
Covillet, veuve Fournier, en mise au profit du compa-
rant et de ses héritiers, suivant acte reçu Guénie

Satisfecit donné et travaux à prévoir à l'asile de Chenôve

1857
INSTRUCTION PRIMAIRE.
Inspection
de
la Côte-d'Or.
Asile de Chenôve.
Demande de somme.

ACADÉMIE DE DIJON.
Dijon, le 22 Février 1857.

Monsieur l'Inspecteur,

J'ai visité le 19 Du courant la salle d'asile de Chenôve.
Dirigée par la Dame Pélissier, en religion sœur Marie-Henriette.
Ce établissement est fort bien tenu; tous les enfants en âge de
la fréquenter y sont admis et tous travaillent beaucoup d'affection
pour leur excellentes Soeurs Directrices.

Le local était au commencement de l'année dernière, mais sans suite
de réfection très bien disposé et pourvue d'un matériel complet
qui a été ajouté récemment. Les travaux, comme le
peinture, ont été exécutés au moyen de souscriptions et de
dons particuliers, et la comédie ne s'opère guère et s'opère.

La salle des exercices n'a de fenêtre que par le côté sud
et le air ne peut se renouveler que par un courant établi
par le puits et le porte d'entrée qui est situé au nord;
mais la courance ne pourrait exister sans danger lorsque le vent
souffle de leur service. Le mal n'est en l'air sans cesse et
cette partie du local, à moins d'y avoir un système d'aération
avec tubes dans le toit au-dessus de la porte, et enfin un système
d'aération de la porte d'entrée du bâtiment, afin que l'air vicié
fût évacué par un tube qui s'élève au-dessus de la toiture
sans substitution.


Malin comme l'établissement n'est tenu ni par un service
fait de dépenses, pour venir à cette modestie de somme qui est nécessaire

Monsieur l'Inspecteur d'Académie.

ADCO, 11 T 4 - 1859

Un inspecteur de l'inspection primaire adresse son rapport à l'inspecteur d'académie sur la « salle d'asile de Chenôve », ancêtre de l'école maternelle pour les enfants en bas âge. L'asile est dirigé par Mme Pélier, en religion sœur Marie Elisabeth. Des travaux récents ont permis d'ajouter une salle de récréation, mais il faudrait percer un vasistas à la salle des exercices pour aérer, « afin que l'air vicié fût chassé du vestibule qui précède cette salle et la cuisine des sœurs institutrices ». Et l'inspecteur de demander un « secours » de 100 francs. La directrice « mérite d'ailleurs cet encouragement par son zèle et son dévouement affectueux et intelligent pour ses jeunes élèves ».

Des « salles d'asile » furent ouvertes progressivement en France à partir de la fin des années 1820, mais l'organisation en fut vraiment définie par l'ordonnance du 22 décembre 1837 organisant les « salles d'asile ou écoles du premier âge ».



Un champ de tir sur la côte !

En 1926 est projeté un champ de tir militaire pour le 27^e régiment d'infanterie au-dessus de Fixin et Brochon, parallèlement à la route nationale, pour des séances de quelques jours. Ce champ de tir a été régulièrement utilisé depuis 1907. Les tireurs étaient au-dessus de Brochon, tandis que les objectifs étaient au-dessus de Fixin.

Mais autour de ce « champ de tir temporaire de la Fortelle » était prévue une « zone dangereuse interdite » délimitées par les bourgs de Chenôve, Marsannay, Couchey, Fixin, Brochon, Gevrey-Chambertin, Flavignerot et Corcelles-les-Monts !






Le génie militaire discute avec l'administration des eaux et forêts car le périmètre comprend plusieurs forêts communales. Les communes demandent une indemnité de compensation des dégâts potentiels à leurs forêts. Et les questions de sécurité sont aussi au cœur des négociations.

Champ de Tive Monton - inc de la Fortelle

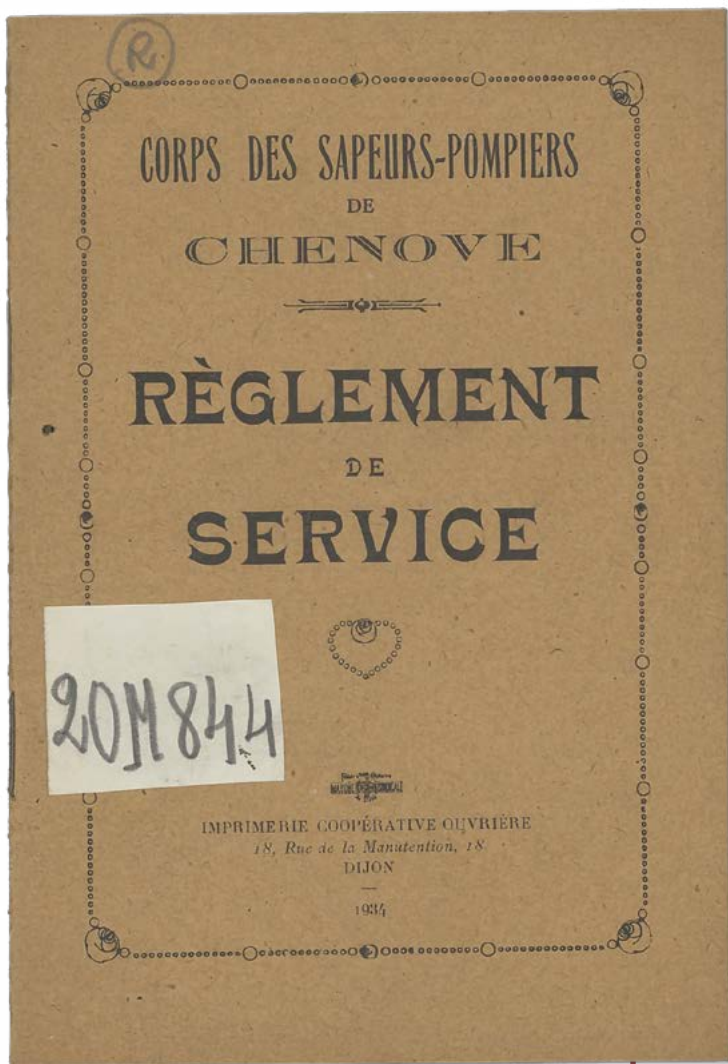
Echelle $\frac{1}{50.000}$



— Légende —

-  Zone dangereuse interdite
-  Poste (Infanterie et cavalerie)
-  Sentinelle ou vedette
-  Zone des objectifs
-  Zone des troupes

Règlement de service des sapeurs-pompiers de
Chenôve



ADCO, 20 M 844 - 1934

Les 53 articles du règlement du 9 mars 1933 (imprimé en 1934 par l'imprimerie coopérative ouvrière de Dijon) sont signés du maire Thibaut et du lieutenant Saconney ; puis ils sont vus et approuvés le 9 juin suivant par le secrétaire général de la préfecture.

Les deux articles consacrés aux « obsèques » dessinent les contours de la conception de la laïcité d'alors. « En cas de décès du maire, d'un conseiller municipal membre actif du corps, l'effectif entier assiste aux obsèques en grande tenue » (article 50). En revanche, « s'il y a lieu à une cérémonie religieuse, de quelque culte que ce soit, le chef de la délégation fera rompre les rangs à l'entrée de l'église ou du temple, et les sapeurs-pompiers ne pourront assister au service religieux qu'à titre individuel ».

Électrification du lotissement Amora : la moutarde monte au nez du PDG

Raymond Sachot, président directeur général d'Amora depuis 1931, écrit, passablement courroucé et ironique, au délégué interdépartemental du ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (MRU).

« Nos gens sont entrés dans leurs logements, les décisions administratives n'ayant pas été prises en temps utile. La conclusion est que, agissant comme les prisonniers français en Allemagne lors de la dernière guerre, chacun s'est débrouillé comme il a pu. C'est ainsi que l'on voit des lignes volantes à l'extérieur du bâtiment et que nous courons tous les risques (...)

D'autre part, nous désirons construire le troisième immeuble. Le malheur est que tout l'ensemble a été étudié et implanté en fonction d'un programme d'urbanisme qui semble avoir été jeté par-dessus bord depuis. En conséquence nous ne savons plus où nous en sommes. Faut-il que nous achetions des terrains complémentaires ? »

Cette lettre, qui manifeste une grande défiance à l'égard de l'administration, montre aussi que la pression démographique et économique était forte, alors que ladite administration semble à peine sortie des limbes de la guerre et de l'occupation.

Le plan de 1955 montre les bâtiments Amora construits « Au bas de Bourdenière » (nom ancien), rue Léon Gambetta (nom plus récent !). Le siège d'Amora, quant à lui, est au 48, quai Nicolas Rollin. Ce site, abandonné depuis 2009, doit être désamianté avant d'accueillir l'opération immobilière « Quai Moutarde »...

COURRIER
N° 1 - 1 FEVR 1956
Nous le N° 2

AMORA



LA MOUTARDE DE DIJON

SPECIALITÉS ALIMENTAIRES BOURGUIGNONNES S. A. AU CAPITAL DE 200.000.000 DE FR.

TÉL. D.2. 7005 (4 LIG. GROUPÉES)
CHÈQ. POSTAUX DIJON 8782
REG. DU COM. DIJON N° 34854
REP. PRODUC. CÔTE D'OR N° 80

RS/YV
DIRECTION

Objet : Lotissement AMORA
à Chenôve

M. R. U.
Canton Interdépartemental
DIJON
1 FEV 1956
M. R. U. de Chenôve
COURRIER ARRIVÉE

Les propositions ne viennent pas, ne sont pas acceptées par le bureau ou pas.
Monsieur le Directeur du M.R.U.
Rue Chancelier de l'Hospital
DIJON

DIJON, 48, Quai Nicolas-Rollin

31 JANVIER 1956

Monsieur le Directeur,

Nous attirons votre attention sur la nécessité où nous sommes d'installer un poste de transformation temporaire par l'intermédiaire de l'E.D.F.

Nos gens sont entrés dans leurs logements, les décisions administratives n'ayant pas été prises en temps utile. La conclusion est que, agissant comme les prisonniers français en Allemagne lors de la dernière guerre, chacun s'est débrouillé comme il a pu. C'est ainsi que l'on voit des lignes volantes à l'extérieur du bâtiment et que nous courons tous des risques. De plus, ne pouvant être éclairés, les escaliers restent dans l'ombre et de multiples accidents ont déjà eu lieu. Vous imaginez immédiatement quel est le genre de réaction de l'usager. Mettez-vous à sa place et vous jugerez aisément.

L'E.D.F. interrogée nous répond qu'elle espère obtenir "ces jours prochains" toutes autorisations nécessaires. Nous insistons près de vous pour vous demander de faire transmettre les autorisations nécessaires sans tarder, car la situation est plus que grave.

non
D'autre part, nous désirons construire le troisième immeuble. Le malheur est que tout l'ensemble a été étudié et implanté en fonction d'un programme d'urbanisme qui semble avoir été jeté par dessus bord depuis. En conséquence, nous ne savons plus où nous en sommes. Faut-il que nous achetions des terrains complémentaires ? Nous avons prié l'architecte, Monsieur JOLY, de suivre cette question avec vos services. Les crédits sont ouverts et disponibles, nous ne pouvons pas les bloquer au Crédit Immobilier si nous ne savons pas ce qu'il est possible de faire.

Tout cela est bien regrettable. Nous insistons près de vous pour que vous nous aidiez à sortir de cette impasse, qui ne dépend pas de notre volonté, mais dérive essentiellement des variations de point de vue de l'Administration.

Nous vous en remercions par avance et vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, nos distinguées salutations.

R. Sachot
R. SACHOT
Président Directeur Général.

Déclarations de propriété de vigne

REPUBLIQUE FRANÇAISE
 MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
 Institut des vins
 de consommation courante
CADASTRE VITICOLE
Circulaire n° 23377 du 30 novembre 1957

Devis : 157
 Sous-Devis : H
 Conteneur : H

Département : 211
 Commune du siège de l'exploitation : 11616
 Numéro d'ordre de l'exploitation : 104150 8

DÉCLARATION DE PROPRIÉTÉ DE VIGNE

Établir un questionnaire par exploitation viticole distincte

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU PROPRIÉTAIRE FONCIER

NOM : **GARNIER TROVILLOT**
 Prénoms : **Boul**
 Né le : **13 décembre** Département : **(Côte-d'Or)**
 Nationalité : **français**
 Domicile (rue et numéro) : **58, rue Jean Gambetta** N°
 Commune : **CHENÔVE** Département : **Côte-d'Or**

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU DÉCLARANT

Si le déclarant n'est pas le propriétaire lui-même, il devra répondre au questionnaire ci-dessus en indiquant, avec précision, en quelle qualité il agit, par exemple : père ou tuteur de mineur, tuteur d'intéressé, gérant ou directeur de société, régisseur, mandataire, locataire, titulaire en indivision, fermier, métayer, etc.

NOM :
 Prénoms :
 Domicile (rue et numéro) : **Plus d'exploitant n. V.F.**
 Commune : Département :

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EXPLOITATION

Adresse du siège de l'exploitation : **CHENÔVE** Côte-d'Or

	HECTARES	ARES	CENTIMÈS
Répartition des cultures : BULLETINS 1			
Superficie totale des vignes	00	12	48
Superficie totale des terres labourables			
Superficie totale des prairies naturelles	00	00	00
Superficie totale des cultures fruitières			
Bois			
Landes, terres incultes et étangs			
Surface totale	00	12	48

(122) 1-15-49924

ADCO, 1789 W 16 - 1957



ADCO, 3P Plan 173 - 1812
 Cadastre de Chenôve, section B (1812) : lieux-dits
 « Vignes Blanches », « En Trépied », « Derrière de
 Bourdenière », « Milieu de Bourdenière », « En
 Bourdenière »

Le cadastre viticole de 1957 montre la mutation de foncière de Chenôve au début des Trente glorieuses : les vignes sont remplacées par du terrain à bâtir.

Émile Gauthier-Munier possède des vignes dans les lieux-dits Vignes blanches, Derrière de Bourdenière, En Trépied (en gamay) et En Montbardon (aligoté). Le « lieu-dit » En Séloncourt va être abandonné. Paul Trouillot est décédé sans héritier défini : sa vigne Milieu de Bourdenière est « abandonnée, vendue terrain à bâtir ».

Des vignes peu qualitatives, parfois abandonnées et/ou vendues comme terrains à bâtir : la mutation de Chenôve est en marche.

Depuis la fin des années 2010, Chenôve, comme presque toutes les communes de la périphérie dijonnaise, retrouve ses vignes. C'est ainsi qu'a été décidée par le conseil municipal, en 2019, la plantation de vignes à l'ouest de l'allée Georges-Brassens, et de la rue Général-Giraud, dans le quartier des Valendons.



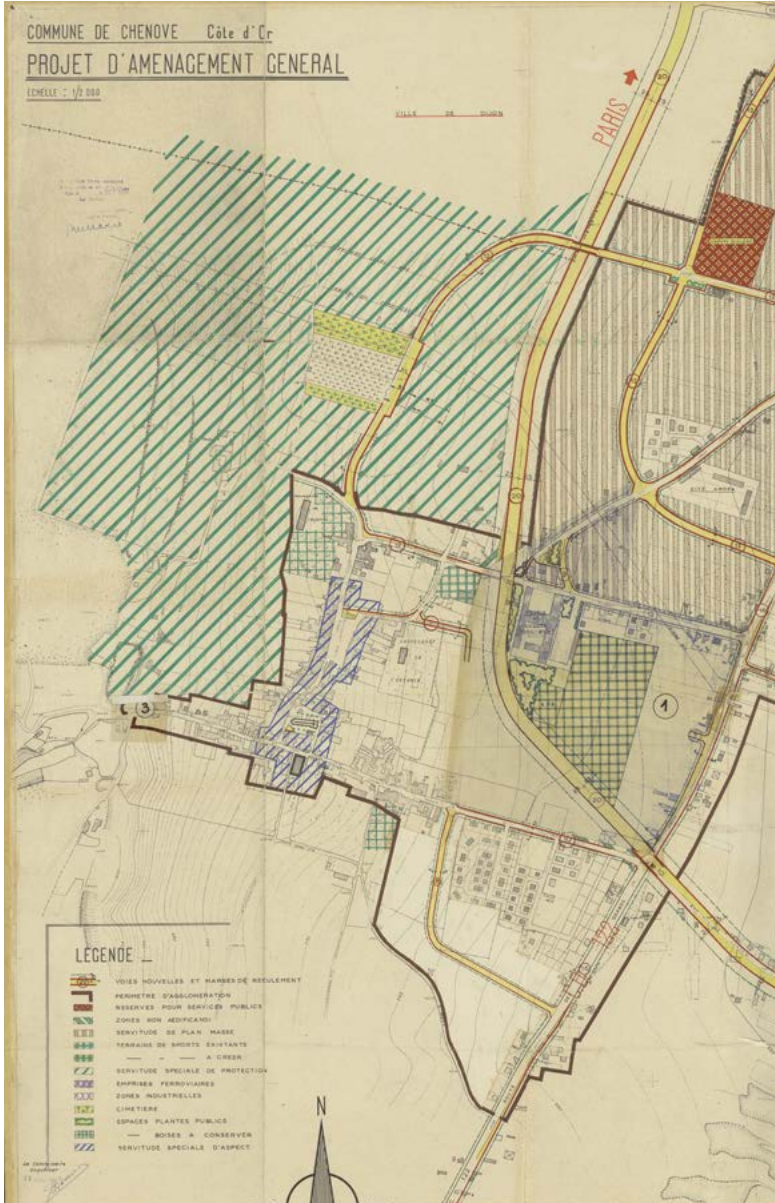
Le plan est réalisé par le service départemental de l'urbanisme de la Côte-d'Or, sous l'égide de secrétariat d'État à la reconstruction et au logement.

La commune est structurée par trois voies nord-sud. À l'ouest du Chemin départemental 122 (« la route des grands crus »), on trouve le vieux Chenôve (église, pressoir, cimetières ; rues Blaiset, Poisot et Paul Bert) protégé par une zone de « servitude locale d'aspect » ainsi qu'un groupe scolaire et la Sauvegarde de l'enfance.

Entre le CD 122 et la route « nationale de Chalon-sur-Saône à Sarreguemines » (devenue la départementale 974) se trouvent des habitations récentes, avec des services (paroisse Sainte-Thérèse, PTT, gendarmerie, mairie, groupe scolaire Paul Bert). Un rabat offre une variante pour le zonage du quartier de la mairie.

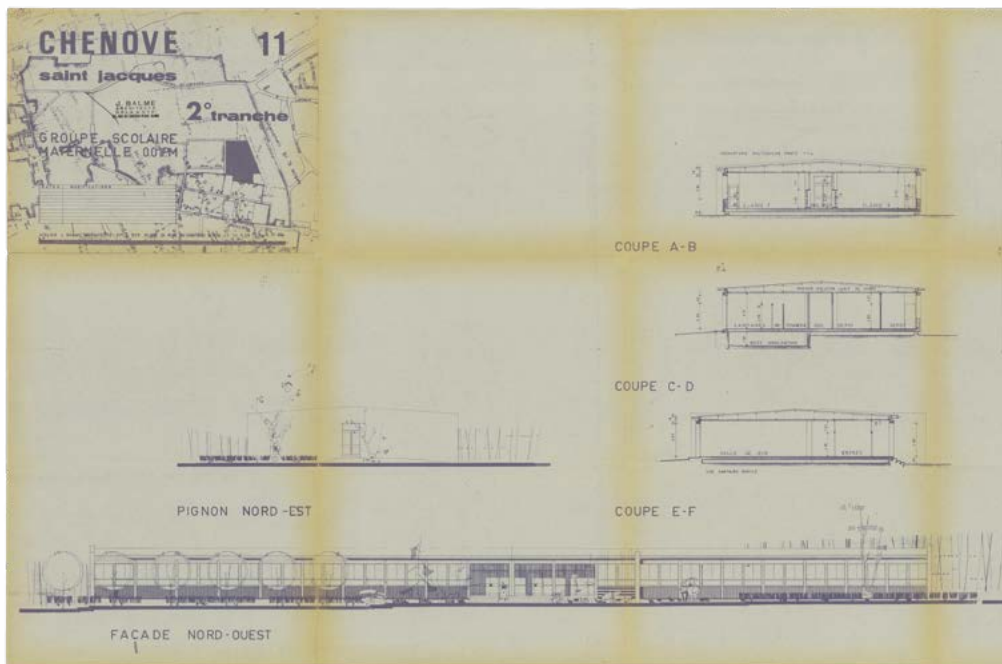
Entre la nationale et la voie de chemin de fer se trouve la zone industrielle.

Enfin, entourant le chemin de fer, la « zone d'emprise ferroviaire » sépare Chenôve de Longvic.



ADCO, 1850 W 87 - 1957

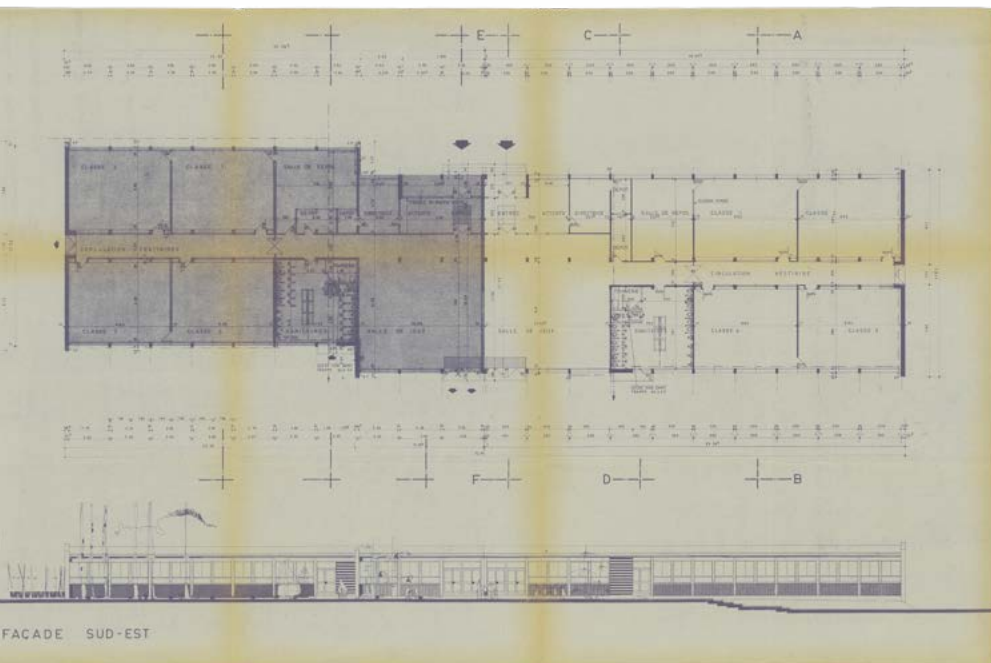
Plans et élévations de la maternelle du groupe scolaire public En Saint-Jacques



Le projet est dû à J. Balme, architecte rue du Château d'eau à Dijon.
À noter l'isolation en laine de verre et la présence d'une tisanerie dans une pièce spécifique.

L'école, située au 32, rue Olympe de Gouges, a quelque peu changé depuis 1968.

Le nom, fort peu laïc pour une école publique, de Saint-Jacques, est le souvenir d'une chapelle Saint-Jacques qui s'élevait ici en rase campagne au XVIII^e siècle (cf. p.4-5).



L'Amicale des locataires de la ZUP de Chenôve

030400 Ass DE LOCATAIRES ET DE PROPRIETAIRES.
120600 COMITE DE DEFENSE.

Le dossier de cette association, dont le siège est 9, rue des Narcisses, a été versé par la préfecture.

Jean Viard, agent d'exploitation PTT, en est le président ; Robert Sellier, employé SNCF, le trésorier ; et Chantal El Fathi, institutrice, en est « le » secrétaire (comme on disait alors).

L'article 5 décrit avec force détails les buts ambitieux de l'Amicale. Il s'agit « d'organiser la défense des intérêts des locataires sur toutes les questions concernant le problème de l'habitat et de l'urbanisme : défense du foyer, sécurité de la famille, santé publique, prix des loyers et prestations, équipements énergétiques, mutation, échanges, construction d'HLM modernes ou d'immeubles de types économiques, création d'œuvres sociales, terrains de jeux, fêtes, activités culturelles, artistiques, sportives, éducation populaire. »

Cette barre des Narcisses, longue de 300 mètres et dont le confort et la modernité faisaient alors la fierté de la commune, abritait 131 familles. Elle a été démolie en 1992 et, depuis 2012, la ligne 2 du tramway passe à son emplacement.

Résumé no 1422
du 20 Juin 1973

STATUTS DE L'AMICALE DES LOCATAIRES DE LA ZUP DE CHENOVE.

Article 1er. - Entre les locataires d'une cité sise à CHENOVE, qui adhèrent ou adhéreront aux présents statuts, il est formé une Amicale régie suivant les dispositions de la loi du 1er Juillet 1901, qui prend nom de :
AMICALE DES LOCATAIRES DE LA ZUP DE CHENOVE.

Art. 2 - Le siège de l'Amicale est fixé à CHENOVE, 9, rue des Narcisses et pourra être transféré en tout autre lieu par décision de la Commission exécutive.

Art. 3 - L'Amicale est constituée en dehors de tout esprit corporatif, politique ou religieux; toutes discussions sur ces sujets sont interdites dans les réunions, seules les questions se rattachant au problème du logement sont admises.

Il est expressément entendu que tout adhérent qui briguera soit une fonction, soit un mandat électif, politique ou autre, ne pourra, en aucun cas, se réclamer de son titre de membre de l'Amicale, s'il n'a obtenu l'autorisation de la Commission exécutive. En cas de refus de la Commission Exécutive, l'adhérent qui ne se conformerait pas à cette décision sera exclu de l'organisation. L'Amicale se réserve cependant le droit d'agir vigoureusement et directement contre toutes les institutions, tous les groupements ou tous les individus qui essaieraient par leurs actions, leurs écrits ou leurs paroles de porter atteinte aux intérêts et aux droits des locataires.

Art. 5 - L'Amicale se donne pour but d'organiser la défense des intérêts des locataires sur toutes les questions concernant le problème de l'habitat et de l'urbanisme : défense du foyer, sécurité de la famille, santé publique, prix des loyers et prestations, équipements énergétiques, mutation, échanges, construction d'H.L.M. modernes ou d'immeubles de types économiques, création d'oeuvres sociales, terrains de jeux, fêtes, activités culturelles, artistiques, sportives éducation populaire.

Art. 6 - L'instance supérieure de l'Amicale est l'assemblée générale des adhérents, qui se réunit en session ordinaire une fois par an, et aussi souvent que nécessaire en session extraordinaire sur la convocation de la Commission exécutive ou à la demande du quart des adhérents.

Art. 7 - L'Amicale est dirigée par la Commission exécutive dont les membres sont élus pour une année par l'assemblée générale des adhérents. Les membres de la Commission exécutive sont rééligibles. Ils sont également révocables à tout moment par l'assemblée générale.

La Commission exécutive applique les décisions de l'assemblée générale. Elle dirige l'Amicale dans l'intervalle des assemblées générales. Elle désigne ses représentants au sein de la section locale des locataires.

La vie au foyer mixte « Le Mail » pour adultes handicapés

Le rapport d'activités du foyer situé 12-14, rue George Sand, dresse un panorama de la vie des résidents et du personnel pour l'année 1976.

Il aborde sans fausse pudeur la question des relations de couple et de la sexualité. « Voilà un an nous étions prêts à faire vivre plusieurs handicapés en couples, avec le recul, nous sommes beaucoup moins sûrs de nous, et nous pensons maintenant à seulement 2 ou 3 couples. Ces couples relèvent néanmoins d'une prise en charge éducative importante, voire lourde, du type institutionnelles (sic) ».

Le rapport entre dans le détail sans barguigner : « les parties logement étant séparées, les rapports sexuels se passent obligatoirement à l'extérieur du Foyer : sous-sols de certains HLM, plateau de Chenôve. Ces solutions ne sont pas satisfaisantes, elles ne sont pas des lieux normaux de sexualité, d'où les problèmes qui peuvent en découler : culpabilité, faute, mauvaise conscience, etc. L'architecture, l'insonorisation des appartements ne favorisent guère une mixité au niveau des résidences, comme, par exemple, les chambres d'étudiants du campus. De plus certains résidents et résidentes sont hostiles à plus de mixité. Alors où trouver la juste mesure ? ».

Sur le chapitre des vacances, après avoir insisté sur l'avantage qu'il y a pour les résidents à rentrer dans leurs familles respectives, le rapport souligne que le camp de Liernais s'est mieux passé que celui de Flavigny : « deux couples de débiles vivant à Flavigny accueillaient nos gens en posant des problèmes ».

Où l'on voit que, en matière de handicap, les termes ont fortement (et heureusement) évolué depuis les années 1970...

RESIDENCE " LE MAIL "
FOYER MIXTE

12-14, rue George Sand
21300 CHENOVE

RAPPORT D'ACTIVITE 1976

I/ LES RESIDENTS :

En 76, trois objectifs ont été réalisés :

- 1)- terminer l'occupation du Foyer Femmes : 6 entrées nouvelles.
- 2)- homogénéiser la population.

Section Hommes : II sorties

- 3 sorties pour une vie complètement autonome, dont 2 mariages.
- 2 sorties avec prise en charge par le service de suite.
- 2 sorties du Foyer avec prise en charge similaire par d'autres services éducatifs lourds.
- 2 réhospitalisations pour troubles graves de la personnalité
- 1 sortie avec placement en hospice
- 1 sortie lors des vacances avec fugue sans laisser d'adresse.

Section Femmes : II sorties

- 4 femmes retournent dans leur famille
- 1 retourne dans un service éducatif similaire
- 1 se marie et est prise en charge par le service de suite
- 4 retournent en H.P.

Pour cette même période :

Section Hommes : 8 entrées

- 3 viennent d'I.M.PRO
- 3 d'H.P.
- 2 de leur famille.

Section Femmes : 17 entrées

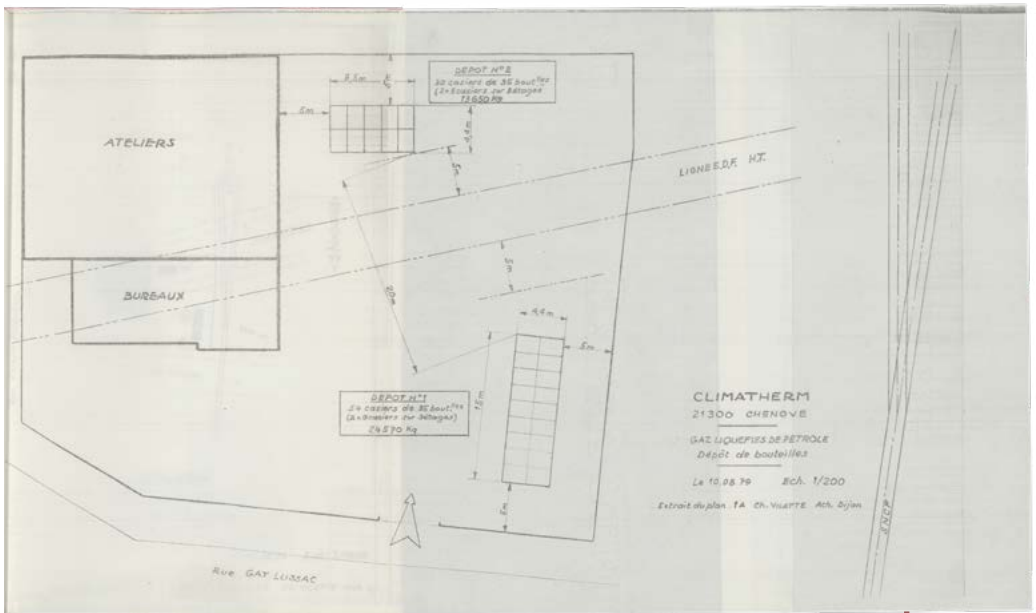
- 8 viennent d'I.M.PRO
- 1 d'H.P.
- 4 de leur famille
- 4 d'institutions diverses

- 3)- préparer une minorité à sortir du Foyer et à bénéficier d'une action de suite actuellement prise en charge par le Foyer d'Accueil.

Actuellement 3 personnes ont quitté la structure d'accueil dont 2 sont ouvrières. Le service de suite paraît un des compléments indispensables à une situation comme Chenôve.

...../.....

Dépôt de gaz liquéfiés de pétrole dans le quartier des « scientifiques »



ADCO, 1805 W 8 - 1979

L'entreprise Climatherm Bourgogne dépose un dossier d'installation classée. Le 21 août 1979, il déclare une « ouverture de dépôt de gaz combustibles liquéfiés ».

Cette type de déclaration est obligatoire pour les établissements produisant ou stockant des matériaux dangereux. Le dossier comprend un plan, où l'on voit que le dépôt se trouve au croisement de la rue Antoine Becquerel et de la rue Gay-Lussac, savants respectivement spécialistes d'électrochimie et de chimie des gaz...

Les copies de composition française pour le BEPC des filles de 3^e du collège Le Chapitre

Les services du rectorat conservent un échantillon des copies d'examen : brevet d'études du premier cycle (BEPC, devenu brevet des collèges) et baccalauréat. En 1980, les copies des filles sont séparées de celles des garçons : vieille habitude de séparation des sexes qui perdure curieusement dans la conservation des copies, malgré la mixité des établissements.

Chacun des trois échantillons est constituée de 7 copies : « meilleures », « moyennes » et « plus mauvaises ».

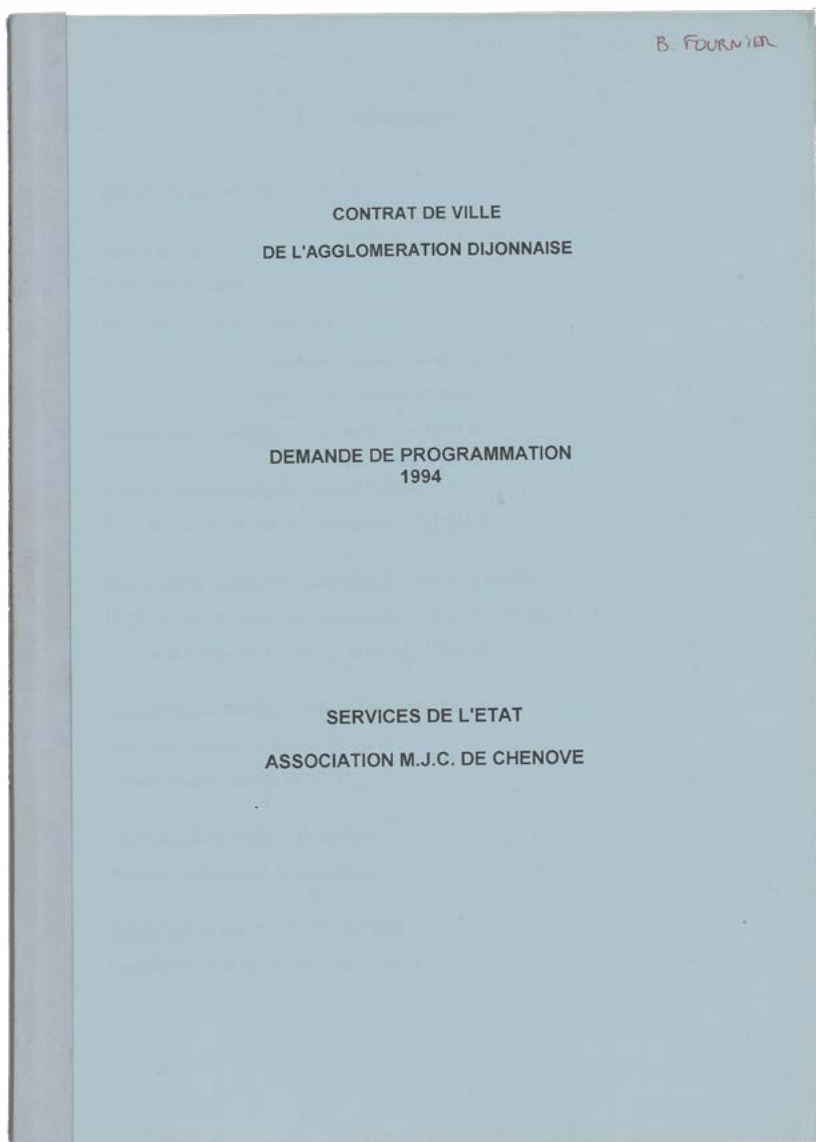
Le sujet de la rédaction est le suivant : « Des habitants 'd'un autre monde' découvrent 'la planète bleue'. Racontez ». Il s'agissait donc de se mettre dans la peau d'extraterrestres pour décrire la Terre. C'était le temps où les soucoupes volantes étaient encore fréquemment à la une de l'actualité, et étaient un sujet de discussion (ou de plaisanterie) dans les cours de récréation.

Ces rédactions sont le reflet de l'univers mental d'une jeune Chenevelière née vers 1965. Dans l'une d'entre elles, qui a mérité la note de 13/20, les extraterrestres arrivent par hasard à une « planète bleue » qui est en fait aussi « jaune, vert, marron » et « belle de tous côtés ». « Des 'bestioles' très bizarres, qui possédaient cependant, tout comme nous, des yeux » tiennent « entre deux bouts de [leur] corps un appareil noir avec comme une loupe au bout ». Tout cela leur fait très peur et, de retour chez eux, les extraterrestres racontent leur histoire aux « K-28-D » ; et « tous les nôtres avaient décidé de peindre notre planète aux couleurs de celle qui nous avait tant plu et même émus »...

Examen	BEP C	Date	4 - 7 - 80	Ne rien inscrire ici
Spécialité				
Epreuve	Composition Française			
NOTE SUR	NOMS des CORRECTEURS :		M	
13./20.	M	Grizot Jo.	M	
Sujet n° 1	<p>Le jour là, nous étions partis en visite chez nos cousins, les "K - ZF - D". Nous volions, à une altitude de <u>2000 km</u>, depuis un certain temps quand soudain, le signal nous fit "objet non identifié" se déclencher. En effet, juste au-dessous de notre engin, on pouvait assez bien distinguer une tâche bleue à la forme ronde. Nous nous étions rapprochés, quoiqu'avec <u>hésitation</u>. Arrivés à une altitude de <u>1000 km</u>, le signal s'arrêta puis un un autre le relayea, mais qui, celui-ci, nous ne indiquait qu'il n'y avait aucun danger et que nous pouvions même y atterrir. En se rapprochant encore, nous <u>la</u> déterminâmes comme étant une planète. Au fur et à mesure que il l'écart entre ce que nous avions surnommé par "la planète bleue" et nous diminuait, d'autres couleurs, jaune, vert, marron, s'offraient à nos yeux, à nous alertant de l'absence du danger de la contournement. Comme elle était belle, pensions-nous; elle était telle de tous côtés, nous n'importa quel angle. Nos yeux ne se lassaient nullement devant cette merveille jusqu'à ce alors incompréhensible ignoble. Sa surface n'était pas, contrairement à ce que nous pensions, plane, mais des bosses alternaient avec des creux, puis le bleu que nous avions aperçu était ^{un peu} liquide, de l'eau.</p> <p>Emportés par la curiosité et de de l'aventure, nous allions allâmes jusqu'à frôler le sol et des "bestioles" très bizarres étaient, qui possédaient ce pendant, tout comme nous, des yeux, qui nous regardaient ^{point} passer, quelque peu l'air inquiet. Leurs yeux étaient plus ouverts que les nôtres et nous ne savions pas à quoi cela cela était dû, peut-être bien à leur affolement. C'était la première fois.</p>			
Il est interdit de signer sa copie				

1607


**Les projets présentés par Chenôve dans le cadre du
contrat de ville de l'agglomération dijonnaise**



ADCO, 1850 W 61 - 1994

À côté des opérations de rénovation urbaine menées depuis la fin des années 1980, les contrats de ville permettent de présenter des demandes de financement. Ces fiches-projets reflètent les besoins, les aspirations, les motivations des habitants de la commune, des associations, des administrations présentes sur le terrain, de la Maison des jeunes et de la Culture.

La note générale de ces projets est exclusivement sociale : insertion, prévention de la délinquance, logement, accompagnement de la sortie de prison, accueil médical, accueil et rencontre des enfants avec leurs parents séparés, sport comme moyen de prévention et d'insertion, information de la jeunesse, sport pendant les vacances, éducation à l'environnement, réalisation d'une émission de radio et d'un journal par les jeunes, soutien scolaire, connaissance de la Base aérienne 102, insertion par le recyclage et la valorisation des déchets électroménagers, sports mécaniques pour la jeunesse, édition du journal « Dialoguons ».



Dans les souvenirs d'Étienne Jovignot : un observatoire de l'éducation surveillée à Chenôve dans les années 1950

À la fin de l'année 1953, Étienne Jovignot (1924-2011) a été sollicité pour succéder à Pierre Alloing à la direction du Centre d'observation de Chenôve. Détaché de l'Éducation nationale, du 1er janvier 1954 au 30 juin 1962, Étienne Jovignot a dirigé ce centre pour mineurs de justice et pupilles difficiles, géré par l'Association régionale de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence de Bourgogne (ARSEA). Chenôve était le premier centre d'observation en milieu ouvert (OMO) de garçons et de filles créé en France dans le secteur privé. Ce centre disposait d'un internat pour 60 garçons âgés de 9 à 21 ans. Étienne Jovignot y a développé les services d'observation en milieu ouvert en l'ouvrant aux filles en 1955 et en créant en 1959 une consultation d'orientation éducative (COE) au service des tribunaux pour enfants et des directions départementales des affaires sanitaires et sociales de la région. Il a également reçu de nombreux stagiaires des écoles d'éducateurs pour des formations pratiques.

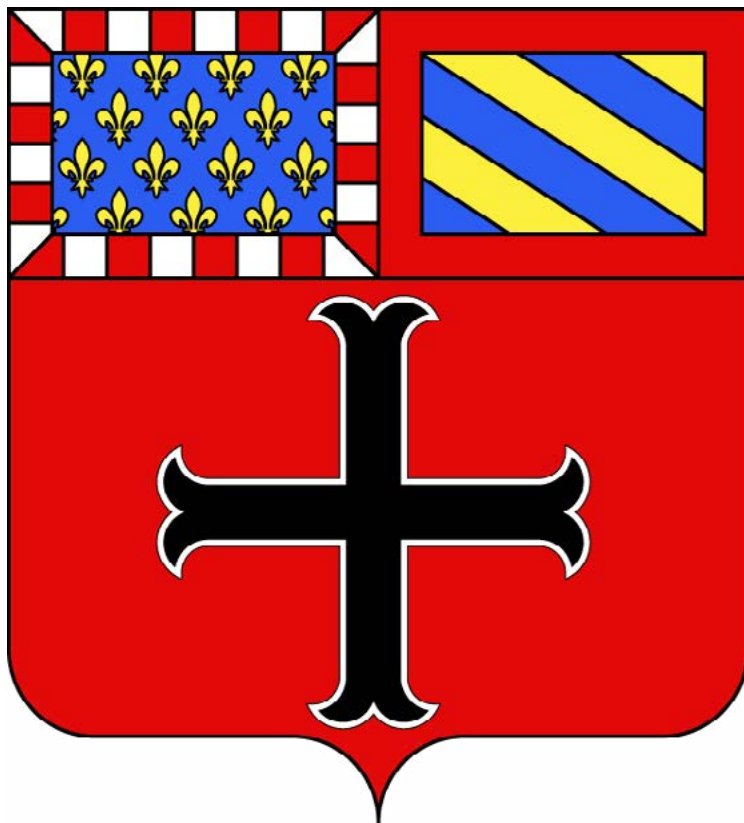
En 1997, il témoigne de cette époque et des travaux pédagogiques alors menés autour de la problématique des mineurs « difficiles ».

2^e Table Ronde le jeudi 3 avril 1997

Traçage de Centre d'observation de C. Chastreux
aux Cèchs

- Lorsque j'ai rencontré Pierre Albiog (travaillant
de ci et de là, ~~qui devait passer par là à ce moment-là~~), le 1^{er} fév.
1954, le Centre d'observation a été transféré, dans des bâtiments
neufs, la première fois, en France à cet effet, le 13.05.1953
Nous sommes bien de perspective du ^{parille} Centre d'observation, de l'époque
et d'observation, ouvert le 17.07.1943 dans le Centre de l'H.F.
de C. Chastreux: il s'agissait alors de préserver la mineure de
l'impression d'un coup reçu à la maison l'année et la suivante, par
quelques éléments d'information avec leur comparaison devant l'acte
très judiciaire, grâce aux efforts de Guy Bouchard, à Pierre Albiog
et à une équipe de "médecins" ou de "moniteurs" (à l'époque de
mouvement impulsion): l'observation est devenue un technique bien
vécue dans lequel ^{avec} chaque membre de l'équipe apporte sa part
avec sa richesse propre, même s'il n'est pas l'acteur de la parole.
Données, pour mieux connaître la personnalité des jeunes et
les orienter en conséquence

- L'assistance sociale (me Tarant sociale) des jeunes) a
fait un enquête, souvent très approfondie, au sein de la famille
et de milieux de vie des jeunes
- Le médecin fait un bilan de santé; plus tard, c'est un
pédiatre
- Le psychologue a eu une consultation, avec parfois des examens com-
plémentaires (EEG. notamment)
- Le psy de l'école a fait passer des tests de niveau et de



Armoiries de la commune de Chenove

Flashez ce QRcode pour retrouver cette exposition
sur notre site internet !

